

Yvonand, le 28 septembre 2026



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 5

Présidence : Mme Patricia Breguet

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

prenant en compte les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal d'Yvonand de mai 2014 ;

valide les commissionnaires suivants pour le préavis 2026/13 (Adoption du Plan d'affectation Mortaigue et son règlement) présidé par le premier membre de l'UDC.

PLR	1 ^{er} membre suppléant	Charles Wernuss Katia Méan
YD	1 ^{er} membre 2 ^{ème} membre suppléant	Nicolas Liehti Véronique De Siebenthal Amélie Berger
UDC	1 ^{er} membre suppléant	Pascal Rebeaud Cindy Djurovic
ET	1 ^{er} membre suppléant	Florian Binggeli Gailan Handschin

La Présidente

Patricia Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier